



## question sur un pont qui est imposé

Par **leboncoin67310**, le **16/10/2012** à **21:50**

Bonjour,

Mon employeur nous notifie par email interne que le vendredi 2 novembre sera un jour non travaillé et qu'il sera déduit de nos CP.

Y a t-il un délai de prévenance, et ce jour non travaillé peut il n'être imposés qu'à une partie des employés ?

Merci pour vos réponses éclairées.

Albert

Par **P.M.**, le **16/10/2012** à **22:04**

Bonjour,

Normalement, les dates des congés payés ne peuvent pas être modifiés moins d'un mois avant la date prévue...

Par **leboncoin67310**, le **16/10/2012** à **22:52**

Merci pour cette réponse rapide.

qu'en est-il du fait que le pont soit 'imposé' à certains et que d'autres, de fait, doivent être présents ?

le message stipule qu'une permanence sera assurée (donc quelques personnes présentes) mais que les bureaux seront exceptionnellement fermés (le pont imposé pour d'autres) ???

merci par avance.

Albert

Par **P.M.**, le **16/10/2012** à **23:18**

L'employeur n'est pas obligé de fixer des congés payés à la même date pour tous les

salariés...